



INITIATIVES POUR L'AVENIR
DES GRANDS FLEUVES
INITIATIVES FOR THE FUTURE
OF GREAT RIVERS

Fiches synoptiques

Fleuves du Monde

LE MARONI

Plus grand des départements français d'Outre-Mer et le seul situé en Amérique du Sud, la Guyane bénéficie d'une situation géographique et de ressources naturelles et minérales exceptionnelles : bois, or, ressources halieutiques, eau... Ce territoire est au troisième rang mondial en termes d'eau douce disponible, avec un volume de 800 000 m³/hab/an (derrière le Groenland et l'Alaska), d'après l'Unesco. Mais cette ressource est inégalement répartie et distribuée. Ses deux plus grands fleuves, le Maroni et l'Oyapok, structurent le territoire et reflètent les multiples enjeux qu'il doit affronter : migratoire, démographique, sanitaire, économique...

Un territoire, deux grands fleuves



Terre chaude (moyenne 26°) et humide (précipitation : 2900 millimètres annuels), la Guyane est en très grande partie couverte par la forêt tropicale et traversée par de nombreux cours d'eau (plus de 112 000 km). Elle forme une **réserve de biodiversité exceptionnelle abritant plus de la moitié de la biodiversité française** :

- 2 réserves naturelles constituent le Parc naturel régional de Guyane (PNRG),
- le Parc amazonien de Guyane couvre 40% du territoire (avec une superficie de 3,4 millions d'hectares, dans le centre et le sud),
- Environ 5 500 espèces végétales (dont près de 1 300 espèces d'arbres, contre 126 en métropole), 190 espèces de mammifères, 720 d'oiseaux et 500 de poissons. C'est également le premier site de ponte au monde pour les tortues luth.

L'eau y est une ressource abondante et ses deux grands fleuves sont structurants. Frontières administratives, l'Oyapok à l'est (avec le Brésil) et le Maroni, à l'ouest (avec le Suriname) sont avant tout des lieux de passage. Comprendre ce territoire nécessite de s'intéresser à sa diversité culturelle, fruit de l'histoire et d'influences réciproques entre communautés du territoire et celles des pays limitrophes et à ses artères fluviales, indispensables au négoce mais aussi au transport de personnes - accès à l'école et aux soins -.

Il faut aussi avoir conscience de deux aspects :

- **La forte fracture entre le littoral et les bordures de ces deux fleuves** frontaliers, d'une part, où se concentre l'essentiel de la population, **et** d'autre part, **l'intérieur des terres**, au sud, marqué par la nature et l'isolement.
- **La dynamique démographique** actuelle : de 280 000 habitants aujourd'hui, la population pourrait doubler d'ici 20 ans.

Le Maroni : frontière naturelle entre la Guyane et le Suriname

Caractéristiques physiques du fleuve

Le Fleuve Maroni prend sa source dans les Monts Tumuc-Humac, à 700 m d'altitude au sud-est du Suriname. A cet endroit, le fleuve est appelé *Alitany*, nom qu'il conserve jusqu'à la confluence avec l'*Inini*. Il prend ensuite l'appellation de *Lawa* jusqu'à la confluence avec la rivière Tapanahoni, pour enfin prendre le nom de Maroni. Il se jette dans l'océan atlantique, où son embouchure se confond avec celle de la rivière Mana, dans un estuaire large de 5 km.

Le fleuve bénéficie d'un climat équatorial caractérisé par des précipitations importantes. Celles-ci peuvent varier du simple au triple entre le mois d'octobre - le plus sec - et le mois de mai - le plus pluvieux. Les débits du Maroni présentent donc des variations annuelles marquées, avec une alternance de période de hautes eaux et d'étiage marqué. Cette tendance annuelle est toutefois marquée par une légère baisse des débits durant la période dite du « petit été de mars ».

Le fleuve est aussi caractérisé par environ 200 sauts, qui rendent la navigation dangereuse.

Fiche technique

Longueur : 610 kilomètres (le plus long fleuve de Guyane)

Bassin versant : 65 000 kilomètres carrés

Débit moyen : 1 700 mètres cubes par seconde

Pays traversés : Suriname, Guyane

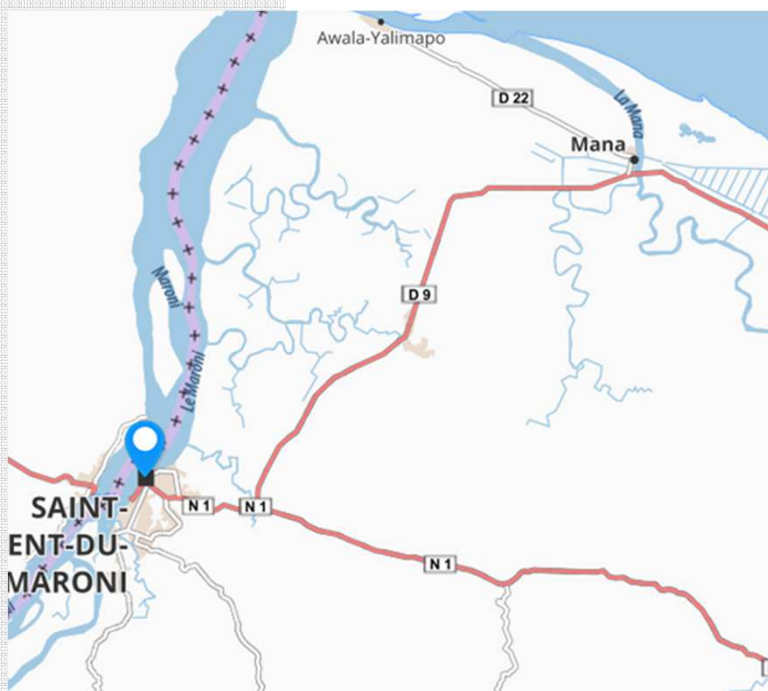
Principales villes : Saint-Laurent du Maroni, Grand-Santi (Guyane), Albina, Maripassoula, et Benzdorp (Suriname)

Affluents du Maroni : le Tapanahoni, la Sparouine, la Beiman, le Grand et Petit Abounami, l'*Inini*, la Tampok et la Marouini



Un fleuve sans statut juridique mais structurant en termes d'identité

C'est en 1713 que le fleuve Maroni devient une frontière, suite à l'établissement du traité franco-hollandais d'Utrecht. A cette époque, la région du Maroni est faiblement mise en valeur. Ce n'est qu'un siècle plus tard, avec la découverte de l'or (1850) dans la vallée du Lawa (cours moyen du Maroni), qu'on observe un regain d'intérêt pour la région.



Durant la conférence franco-hollandaise de 1860 à Albina, la France revendique la fixation de la frontière sur le Tapanahoni, et non sur le Lawa comme le souhaitent les Hollandais. Le contesté concerne un territoire de 25000 km². Le Tsar Alexandre III reconnaitra le Lawa comme cours moyen du Maroni et comme frontière, mettant fin aux revendications françaises. Par la suite, un second contesté apparaîtra entre les deux pays en 1902. La France veut fixer la frontière du haut bassin du Maroni sur la Litani, alors que les Hollandais optent pour le Marouini ; 6000 km² de territoires sont en jeu. C'est en 1935 que la frontière sera fixée sur la Litani ; mais ce tracé reste contesté par le Suriname.

Le 30 septembre 1915, la convention de Paris signée entre la France et les Pays-Bas fixe la délimitation frontalière sur une zone comprise entre l'île Portal et l'île Stoelman. Néanmoins, cette convention ne sera jamais ratifiée par le Suriname. L'absence d'une délimitation frontalière claire s'ajoute à l'absence de statut juridique du fleuve. La réalité sociale est toute autre, le fleuve étant depuis toujours un axe de circulation et brassage des populations, marqueur de l'identité locale.

Les populations du bassin Maroni

Une diversité culturelle forte en Guyane

La composition ethnolinguistique de la Guyane est très **diversifiée**. On compte plus de 25 groupes ethniques différents parlant leurs propres langues. Parmi ces groupes, on identifie les Bushinengues, les Amérindiens, les Européens, les immigrants asiatiques et d'autres populations d'immigration plus récente (les Libanais, les Brésiliens...).

Les **Guyanais de langue maternelle créole** représentent 30% de la population. C'est la plus grande communauté présente sur le littoral. **Les Antillais** (Martiniquais, Guadeloupéens, Haïtiens, Saint-Luciens) se sont réfugiés sur Remire-Montjoly en 1902 suite à l'éruption de la Montagne Pelée. Concernant les **Européens**, ils représentent environ 15% de la population guyanaise.

Les **Bushinengues** (terme dérivé de *Bos Negers* en néerlandais), aussi appelés Noirs marrons, sont l'ensemble des peuples descendants d'esclaves africains emmenés au Suriname pour travailler dans les plantations. Après s'être échappés du Suriname au XVIII^{ème} siècle, certains d'entre eux s'installèrent en Guyane. En habitant dans la forêt amazonienne, ils ont construit leur propre culture issue de leurs diverses origines ethniques africaines. Ils ont réussi à s'adapter à cette vie amazonienne en partie grâce aux Amérindiens, avec qui ils ont eu de nombreux contacts. Au total, 4 000 Bushinengues (6% de la population) vivent sur les rives du fleuve Maroni et dans les grandes villes situées sur le littoral – comme Kourou, Cayenne, et Saint-Laurent du Maroni.

Les **Amérindiens** sont les descendants des populations autochtones, présents avant l'arrivée des colons au XVI^{ème} siècle. Ils représentent environ 12% de la population guyanaise.



Le Maroni

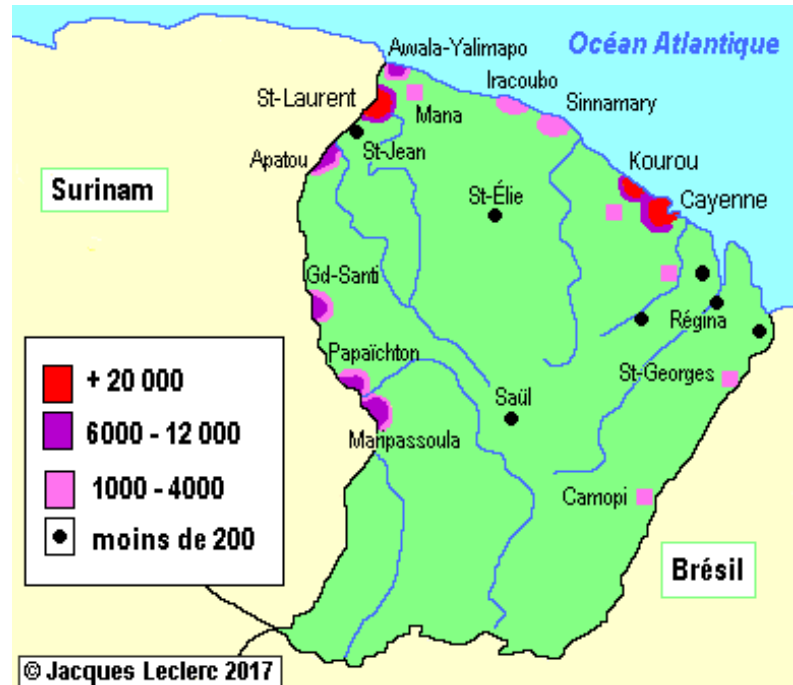
Les **communautés asiatiques** sont arrivées à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Ce sont principalement des Chinois originaires de Hong-Kong, Singapour, Taiwan et de la Chine continentale. A partir de 1974, 4 000 **Hmongs** – réfugiés politiques originaires du Laos - sont arrivés en Guyane, dans les régions de Cacao et Javouhey. Ils sont pour la majorité des grands cultivateurs de fruits et de légumes, et apportent 40% des productions agricoles du département.

La dynamique démographique du bassin du Maroni

Le **bassin du Maroni** a connu des dynamiques socio-spatiales uniques.

Dans le courant du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les colons européens et leurs esclaves affluent sur les berges du Maroni. Le Haut Maroni est alors occupé par les Djukas, des esclaves surinamais évadés des plantations néerlandaises. Les populations sont implantées aux extrémités du fleuve : celles qui sont localisées dans la partie supérieure du Maroni orientent leur mode de vie vers l'espace forestier ; celles établies dans l'embouchure sont tournées vers l'océan.

Concentration
géographique des
habitants en 2017



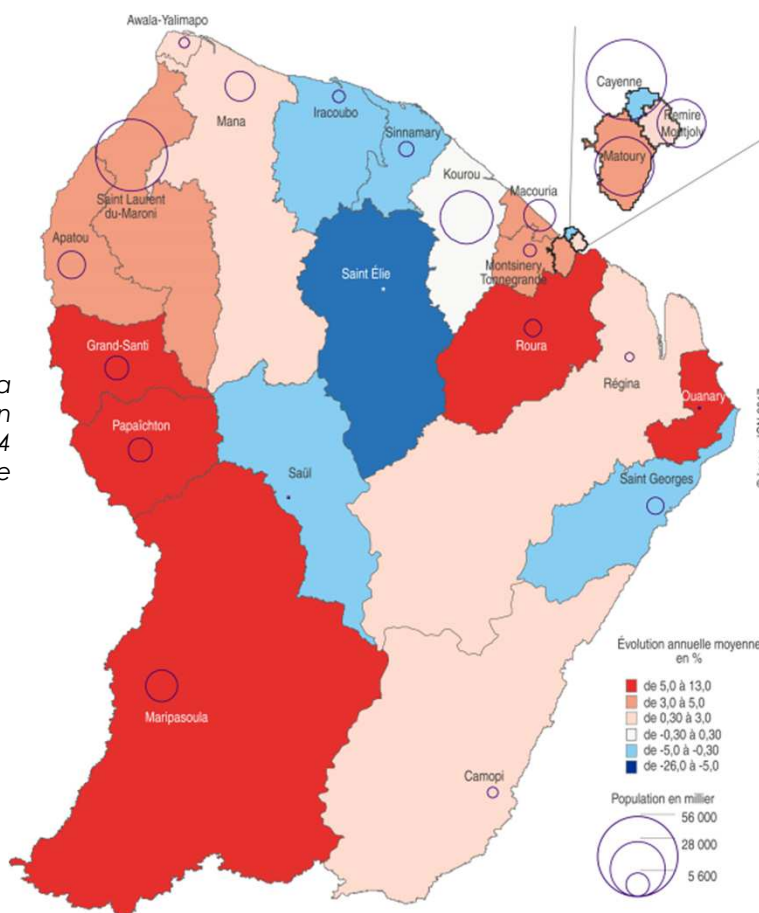
A partir des années 60, la Guyane a connu une vague d'immigration importante des pays de la région, notamment du Suriname, du Brésil et d'Haïti. Cette immigration venant des pays proches reste très importante aujourd'hui. Parallèlement, l'immigration clandestine s'est développée, notamment depuis le Brésil pour l'activité d'orpaillage.

Le Maroni

Aujourd'hui, la démographie guyanaise s'accroît rapidement (taux annuel évalué à 3,7%) avec un fort taux de natalité. A ce rythme, la Guyane comptera **316 000 habitants en 2030**. Cela masque de grandes disparités. Entre 2009 et 2014, la croissance de la population est essentiellement portée par les communes du Maroni : la population de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a gagné 17 394 habitants. D'ici 5 ans, la population de Saint-Laurent-du-Maroni devrait dépasser celle de Cayenne, avec un taux de fécondité de 7 enfants en moyenne par femme dans cette région, et environ 3 000 accouchements par an à la maternité de Saint-Laurent de mères françaises et étrangères.

Cette poussée démographique engendre la création de « quartiers spontanés » (50% de l'habitat de la ville de Saint-Laurent du Maroni) qui suscite des problèmes en termes d'accès à l'eau potable et d'assainissement. Et sur l'ensemble de la région, de 13 à 20% de la population vivrait sans eau ni électricité.

Évolution de la
population
entre 2009 et 2014
en % - Source Insee



Un fleuve sous-exploité

« L'autoroute de l'Ouest » : une voie de transport essentielle mais non aménagée



Bien que les fleuves guyanais ne soient pas inscrits parmi les voies navigables de France, la navigation s'y pratique.

Deux types de flux sont observables sur le fleuve Maroni :

- les flux transversaux avec le Suriname
- les flux longitudinaux, entre les communes et villages riverains, la navigation étant le seul moyen pour relier la côte et l'intérieur des terres. Les pirogues transportent quotidiennement des passagers et des marchandises, et servent aussi de transports scolaires.

Selon le Comité de l'eau et de la biodiversité, le trafic est estimé à plus de 20 000 personnes, 10 000 tonnes de fret et 30 000m³ de carburant transportés annuellement sur le seul fleuve Maroni.

Un seul **port fluvial existe** : le Port de l'Ouest, qui sépare la Guyane française du Suriname. Depuis 2009, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) en est propriétaire. C'est à la fois un port de commerce, une zone internationale d'accostage entre Albina (Suriname) et Saint-Laurent-du Maroni et un port piroguier.

La navigation nécessite le franchissement de nombreux « sauts », barrages naturels qui rendent la circulation difficile et dangereuse. Les déplacements sur le fleuve sont d'autant plus compliqués pendant la saison sèche, avec l'émergence de bloc rocheux. Les piroguiers sont parfois obligés de déposer leur cargaison sur la berge afin de franchir ces sauts à pied.

La navigabilité du fleuve est pourtant essentielle pour désenclaver les communes isolées et faciliter l'accès aux soins. C'est dans cette optique de développement et de sécurisation qu'a été lancé l'Observatoire du Transport Fluvial sur le Fleuve Maroni (OTFM) en février 2018 par la DEAL.

Des activités touristiques à partir du fleuve existent mais restent marginales : descente jusqu'à Maripasoula, visites des villages locaux, arrêt dans les petites îles, passage des sauts.

Energie : un potentiel hydraulique à développer

Actuellement, il n'existe aucun aménagement sur le fleuve Maroni. Néanmoins, plusieurs sites qui présentent un **potentiel de production en petite hydroélectricité** ont été identifiés sur le Maroni.

Nom du site	Statut dans le SAR	Localisation du site	Hauteur de chute sans aménagement (d'après données LIDAR)	Puissance potentielle mobilisable pour couvrir les besoins [kW]	Débit requis [m3/s]	Distance entre gisement et besoin
Providence (APATOU)	Pole de proximité	KOUMAROU	1.7 m en hautes eaux	150	10	2.2 km
Grand Santi Bourg	Pole relais	MANKABA	> 6m	1000	30	14 km
		ABOUNAMI pk15	9.6 m sur 10 km	1000	14 (BV > 3000 km ²)	15 km
Papaïchton Bourg	Pole relais	APANTA PACHI SOULA	3.8 m sur 2 km en hautes eaux (à renforcer)	500	20	11.5 km de Boniville

Eau potable et assainissement : un déficit d'infrastructures

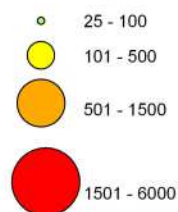
On estime que **plus de 46 000 personnes n'ont pas un accès direct à l'eau potable** et l'accès est très inégal sur le territoire.

Actuellement, il existe 76 équipements d'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire, qui appartiennent aux communes ou groupements de communes, et sont gérés par les collectivités ou par la Société Guyanaise Des Eaux (SGDE), qui assure le captage, le traitement et la distribution de la ressource.

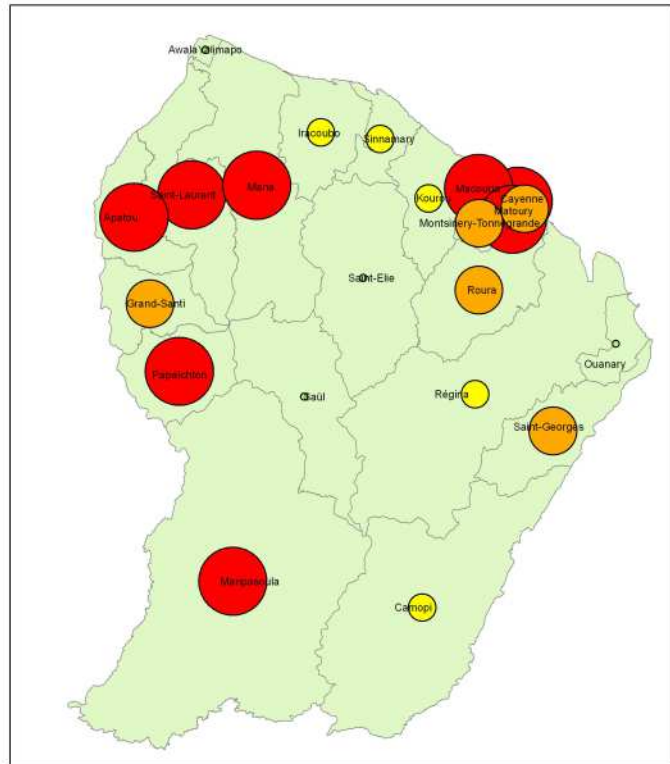
La situation est particulièrement difficile sur le bassin du Maroni, avec la dispersion des habitants sur un vaste territoire et la poussée démographique. **75% de l'alimentation en eau potable est assurée par les fleuves**. En sites isolés, les eaux souterraines sont utilisées, avec l'implantation de pompes à motricité humaine, ainsi que la récupération d'eau de pluie.

Il est impératif d'accroître la capacité de production en eau potable et de renforcer le réseau. En 2017, par exemple, la commune de Grand Santi a connu une pénurie d'eau importante. L'effort doit être aussi maintenu pour améliorer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, dont le suivi sanitaire est assuré par l'ARS (Agence Régionale de Santé). La qualité bactériologique des eaux est globalement bonne et les pesticides peu présents ; en revanche, plus de la moitié de la population est exposée à une présence d'aluminium dans l'eau supérieure au seuil fixé par l'OMS et 7% à une eau à forte turbidité (forte teneur en particules en suspension) qui engendre des risques sanitaires.

nombre d'habitants des communes sans accès à l'eau potable



Source: « alimentation en eau potable des sites isolés » - document ARS, AFD, Office de l'eau de Guyane, DAAFG, janvier 2014



L'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets est un autre problème : la Guyane accuse un retard dans le développement des structures de traitement des eaux usées et les ouvrages sont vieillissants alors que la croissance démographique augmente les besoins.

➤ en 2015, 72% des stations d'assainissement sont des lagunes. 43% des stations d'assainissement ont plus de 15 ans.

Les contrôles exercés sur les stations d'épuration révèlent un problème généralisé de non-conformité des rejets aux normes d'abaissement de la charge polluante. L'assainissement individuel est lui aussi peu performant et non conforme : les effluents bruts sont ainsi transmis directement ou presque dans le milieu naturel. Sur 2 748 installations contrôlées par le SPANC (service public d'assainissement non collectif) depuis 2011, le taux de non-conformité atteint 87%. Enfin, même lorsqu'un réseau collectif existe, on observe malheureusement souvent un défaut de raccordement des particuliers au réseau.

Le développement de l'assainissement est donc un enjeu important pour l'ensemble des communes de Guyane. Des projets de construction ou de renforcement des stations d'épuration sont en cours. Un autre enjeu est de **développer des technologies vertes** pour traiter les eaux usées (couverture végétale, filtre planté de végétaux vertical...) adaptées aux sites isolés et faciles d'entretien.

Fleuve et santé

Les maladies hydriques

L'eau est vectrice de nombreux parasites, bactéries ou virus, qui sont à l'origine de **maladies hydriques telles que la typhoïde, le choléra ou la dysenterie ou encore des gastroentérites aiguës**. La population est directement exposée aux pathogènes de l'eau par la boisson, et indirectement par la contamination des aliments.

De 1995 à 2007, 13 épidémies de fièvre typhoïde ont été enregistrées en Guyane. Aujourd'hui, la typhoïde est en recul, notamment grâce à l'amélioration de l'habitat et de l'accès à l'eau potable. Mais avec les flux migratoires, de nouvelles maladies apparaissent.

Sur les fleuves et à l'intérieur des terres, les populations s'approvisionnent parfois dans les eaux de surface (rivières, criques) où prolifèrent insectes, parasites, vecteurs de nombreuses maladies. Ces points d'eau sont utilisés pour tous les besoins domestiques (toilette, vaisselle, lessive...). Cela crée une surmortalité infantile par diarrhée (52 pour 100 000 chez les enfants de 1 mois à 1 ans entre 2007 et 2010, contre 1,93 pour 100 000 en métropole).

Les maladies tropicales infectieuses

Le paludisme, la fièvre jaune, le chikungunya, le zika, et la dengue sont quelques-unes des maladies vectorielles transmises par les moustiques que la Guyane affronte depuis longtemps. La région du Maroni est la plus touchée par l'endémie paludique, où 35 % des habitants ont contracté la forme *Plasmodium falciparum*. Les épidémies de dengue liées à la présence des moustiques vecteurs dans les eaux stagnantes urbaines sont de plus en plus fréquentes.



Recherche sur les moustiques
Vectopole de l'Institut Pasteur

L'accès aux soins :

Il existe **18 centres de prévention sanitaires (CDPS) sur le fleuve Maroni**, qui relèvent du centre hospitalier de Guyane. **Une équipe mobile de santé publique** s'occupe par ailleurs de faire une veille sanitaire et de la prévention auprès des populations.

L'orpaillage illégal

Depuis près de 30 ans, la Guyane connaît une ruée vers l'or incontrôlée avec des exploitations illégales disséminées le plus souvent en forêt profonde, ce qui rend difficile leur quantification. On estime que **10 tonnes d'or sont produites illégalement par 6 000 à 10 000 orpailleurs** illégaux, essentiellement brésiliens, sur une superficie de près de 7,5 millions d'hectares. En comparaison, la production officielle d'or est de 3 à 4 tonnes par an*. Les impacts sont importants :

- **Déforestation, destruction des cours d'eau et lessivage des sols,**
- **Augmentation de la turbidité de l'eau** : la concentration moyenne des sédiments en suspension a fortement augmenté dans le fleuve Maroni (+ 230% entre 2001 à 2015). Cette tendance coïncide avec l'augmentation de zones minières dans le bassin. Cette hausse de turbidité engendre une pollution par le mercure naturellement présent dans les sols amazoniens ; provoque un risque d'ensablement du fleuve et diminue la quantité de lumière disponible pour les végétaux aquatiques. L'utilisation illégale de barges pour extraire l'or du lit du fleuve crée aussi des bancs de sable et perturbe fortement la vie aquatique.
- **Contamination des eaux par le mercure**, utilisé lors de l'amalgamation de l'or par les orpailleurs clandestins : pour extraire 1 gramme d'or, 1,3 gramme de mercure est nécessaire. La quantité de mercure déversée dans l'environnement est donc d'environ 286 tonnes en Guyane. Les poissons sont alors contaminés et de facto les populations – en particulier les Amérindiens qui vivent en autosubsistance (pêche, chasse, culture e abattis) dans des zones reculées en aval des sites d'orpaillage illégal - sous la forme chimique du méthyl mercure. En 2015, 90% des populations du Haut Maroni avaient un taux de mercure supérieur à la norme recommandée par l'OMS. Les conséquences sur l'homme sont variées : malformations fœtales, retard de développement neurologique ou de croissance, ou encore troubles digestifs et immunitaires.
- **Insécurité**
- **Précarité sanitaire et absence de suivi médical adapté parmi la communauté des orpailleurs**, qui peuvent être impactés par la pollution à la fois par l'absorption de vapeurs de mercure par les voies respiratoires et par l'alimentation, en consommant des poissons riches en méthyl mercure. Cette communauté est potentiellement vectrice de maladies auprès des communautés de l'intérieur.

* DRIRE - 2011

Les principaux acteurs de l'eau

Le Comité de l'eau et de la biodiversité

Le CEB de Guyane a été créé en 2017, et s'appuie sur l'Office de l'eau pour ses missions relatives à la gestion de l'eau. Son secrétariat administratif est assuré par la DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Ce Comité est spécifique aux DOM ; il remplace le comité de bassin préexistant et constitue une instance de gouvernance locale. Le CEB est consulté sur tout sujet lié à la biodiversité terrestre, littorale et marine ou aux continuités écologiques. Enfin, le CEB est chargé de piloter l'élaboration du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il est associé à la révision du Schéma D'Aménagement Régional, et la stratégie régionale de la biodiversité.

L'Office de l'Eau de Guyane

Crée par le Code de l'Environnement, c'est un établissement public à caractère administratif, rattaché à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). 3 missions principales lui sont confiées : **l'étude et le suivi des ressources en eau**, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages ; **le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage**, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; sur proposition du Comité de Bassin, **la programmation et le financement d'actions et de travaux**.

Depuis 2008, sur proposition du Comité de Bassin, un **Programme Pluriannuel d'Intervention** fixe les priorités de financement des projets du territoire permettant de garantir les ressources en eau en qualité et en quantité, et le bon état des milieux aquatiques.

Le second PPI (2014-2020) de l'Office de l'eau se décline autour de 5 axes : l'accès à la ressource en eau potable, l'amélioration de l'assainissement, la connaissance et le suivi de la ressource et l'appui à la gestion des milieux aquatiques, la prévention et la correction des pollutions et l'éducation, la sensibilisation et la formation.

Le Conseil du Fleuve

C'est une **instance locale consultative** créée par la déclaration d'intention sur **la coopération transfrontalière entre la France et le Suriname**, du 24 novembre 2009.

La coopération transfrontalière porte sur plusieurs aspects :

- aménagement des sauts et aménagements des ports de Saint-Laurent et d'Albina
- environnement et déchets,
- surveillance des inondations,
- carte frontalière et circulation des populations des deux côtés du fleuve Maroni.

Par ailleurs, des accords de coopération policière et sanitaire ont été élaborés.

Le Grand conseil coutumier

Le Grand conseil coutumier des populations Amérindiennes et Bushinenges a été mis en place en février 2018. Cette instance a pour objectif de représenter et défendre les intérêts des populations autochtones.

Sa création est une avancée pour la représentation des communautés Amérindiennes et Bushinenge de Guyane et la défense de leurs intérêts juridiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux. Il est ainsi l'organe de consultation et d'auto-saisine sur tous les sujets touchant ces communautés, leur environnement et leur cadre de vie.

